



Politique Interne de Lutte Contre la Corruption du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation



PREFACE

DE MONSIEUR LE MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION

La politique Générale de l'Etat pour la Refondation (PGE-R) prévoit le principe de zéro tolérance envers toutes formes de corruption, l'enrichissement illicite ou abus de pouvoir. « La refondation nécessite la transformation numérique de l'Etat pour simplifier et accélérer les démarches, améliorer la transparence et réduire les pratiques de corruption. L'implication et le contrôle citoyen dans la gestion des affaires politiques, économiques et sociales ».

Ainsi, Le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation s'est engagé à ***améliorer la qualité des services publics qu'ils offrent à la population et prévenir la corruption au sein du Ministère***, l'Administration centrale, la Structure excentrique, les Collectivités Territoriales Décentralisées et le Fokontany à travers sa politique interne de lutte contre la corruption.

Le processus d'élaboration du document est lancé sous la diligence des techniciens du Ministère sur la base de l'analyse des risques de corruption actualisé et outils déjà existants notamment la PILCC dans le secteur de la décentralisation en collaboration avec la GIZ Madagascar validée en 2023.

La politique interne de lutte contre la corruption (PILCC) du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation se focalise en grande partie sur la mise en œuvre effective des activités opérationnelles inscrites dans la Stratégie Nationale de la Lutte Contre la Corruption 2025-2030 dont les diverses activités menées dans le cadre la Réforme de l'Etat Civil (RECI) pour ne parler que de l'enrôlement et CNI biométrique.

Ce passage vers l'ère numérique présente de nombreux avantages entre autres la lutte contre les diverses fraudes à l'identité mais également l'éradication de la corruption au niveau des services publics y afférents.

Ce qui incite le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation à adapter sa politique interne de lutte contre la corruption conformément à la nouvelle Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption et la Politique Générale de l'Etat pour la Refondation (PGE-R) afin de poser déjà une balise sur des mesures préventives et actions à entreprendre.

Des travaux de recherches, des débats et échanges d'idées sur les causes profondes, les types et niches de corruption ont été effectués afin de réparer les défaillances du système et d'éradiquer la pratique des actions de corruption.

SOMMAIRE

PREFACE

RESUME EXECUTIF	4
I- Contexte et cadre général de la Lutte Contre la Corruption à Madagascar.....	4
II- Attributions et missions du ministère de l'Intérieur.....	5
III- Analyse des risques de corruption au sein du ministère.....	6
A. CADRE GENERAL	19
A.1. La Direction de la Cellule Anti-Corruption.....	19
A.2. MISSIONS DE LA DIRECTION DE LA CELLULE ANTI-CORRUPTION.....	19
B. LES AXES STRATEGIQUES DE LA PILCC DU MININTER.....	20
B.1. AXE STRATEGIQUE 1 : EDUCATION.....	20
B.2. AXE STRATEGIQUE 2 : PREVENTION.....	21
B.3. AXE STRATEGIQUE 3 : APPLICATION DE LA LOI	22
C. CONDITIONS ET INCITATIONS	22
D- SUIVI-EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PILCC.....	23
PLAN D' ACTIONS DE LA PILCC.....	24

ANNEXES :

PLAN D' ACTIONS SPECIFIQUES

- REDUCTION DES RISQUES DE CORRUPTION DANS LES SERVICES LIES AUX CENTRES IMMATRICULALTEURS ET VISA DE SEJOUR
- REFORME DE L'ETAT CIVIL ET DE L'IDENTITE

RESUME EXECUTIF

I- Contexte et cadre général de la Lutte Contre la Corruption à Madagascar

La lutte Contre la Corruption fait partie des premières priorités de l'Etat pour la refondation de République de Madagascar.

Madagascar s'est engagé de combattre la corruption par :

- La ratification de la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Corruption (CNUCC) dite Convention de Mérida et la Convention de l'Union Africaine sur la Prévention et la Lutte Contre la Corruption (CUAPLC) en 2004.
- La mise en conformité de la législation nationale aux dites-conventions dont la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption et la loi n°2016-020 du 22 août 2016 sur la lutte contre la corruption ;
- La mise en place des Systèmes de Lutte contre la Corruption à savoir le Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité (CSI), le Bureau Indépendant Anti-Corruption (BIANCO), les Pôles Anti-Corruption (PAC), le Service de renseignements financiers (SAMIFIN) et l'Agence de Recouvrement des Avoirs Illicites (ARAI) ;
- L'obligation de mettre en œuvre une politique interne de Lutte Contre la Corruption au niveau des Ministères et Administrations, tel que prévue par la loi n°2016-020 du 22 Août 2016 sur la Lutte Contre la Corruption ;
- L'opérationnalisation de la structure dédiée à la Lutte Contre la Corruption (STAC) au niveau de tous les départements ministériels.

En dépit de la mise en place des dispositifs juridiques et institutionnels, les indicateurs en matière de corruption révèlent que Madagascar reste largement en dessous de la moyenne du continent Africain. En effet, d'après le rapport rendu par Transparency International Initiative Madagascar (TI-IM), le score de l'Indice de Perception de la Corruption (IPC) pour Madagascar en 2024 est de 26/100, ce qui le place à la 140ème place sur 180 pays. Ce score représente une légère amélioration par rapport à l'année précédente, où le pays avait obtenu 25/100. Les écarts à la hausse ou à la baisse d'un ou de deux points ne sont pas significatifs mais traduisent plutôt une stagnation.

La nouvelle SNLCC a comme vision de faire de Madagascar une île où les réseaux de corruption et l'impunité ne freinent plus le développement durable.

La SNLCC a pour objectifs stratégiques de :

- Mettre fin à l'impunité
- Propulser l'approche multi acteurs, les partenariats et la synergie dans la lutte contre la corruption
- Promouvoir une culture d'intégrité partagée par tous.

II- Attributions et missions du ministère

Le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation a pour mission générale l'élaboration et la mise en œuvre de la politique générale de l'Etat, conduite par le Gouvernement, en matière de d'administration territoriale et de déconcentration, de préservation de l'ordre public et des libertés publiques, de décentralisation et de développement local, de gestion des risques et des catastrophes, d'état civil et d'identité, ainsi que sur les matières qui relèvent de ses compétences et attributions telles que définies par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Dans le cadre de ses attributions propres, le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation est chargé de :

a) en matière d'administration du territoire :

assurer la représentation et la permanence effective de l'Etat sur l'ensemble du territoire national , élaborer et mettre en œuvre la politique gouvernementale en matière de déconcentration ; œuvrer pour l'efficacité et l'efficience de l'administration du territoire, ainsi que la réalisation des réformes de l'administration du territoire ; exercer les pouvoirs se rattachant à la mission de souveraineté de l'Etat, qui lui sont attribués par la législation en vigueur.

b) en matière de décentralisation et de développement local.

définir et mettre en œuvre la politique de décentralisation et de développement local ; promouvoir la décentralisation et le développement local, ainsi que la bonne gouvernance au sein des collectivités territoriales décentralisées assurer le renforcement des capacités des collectivités territoriales décentralisées ; coordonner les appuis techniques et financiers aux collectivités territoriales décentralisées , promouvoir et renforcer la libre administration des Collectivités territoriales décentralisées et veiller au respect de la légalité de leurs actes ;

c) en matière de gestion des documents et titres sécurisés assurer la gestion de l'immigration et de l'émigration ; délivrer les visas de séjour et les cartes de résidents sécurisés pour les étrangers ; assurer la délivrance des documents de voyage aux nationaux ; gérer et contrôler la détention et la circulation des armements ; assurer la délivrance des Cartes Nationales d'Identités, des permis de conduire et de certificat de mise en circulation de véhicule motorisé ou carte grise ;

d) en matière de libertés publiques et d'élections : gérer les associations et les groupements ; élaborer et faire respecter les règles garantissant aux citoyens l'exercice des libertés publiques , promouvoir la démocratie et l'appui à la participation citoyenne en la matière , apporter son appui dans l'organisation des élections et consultations populaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

e) en matière de gestion des risques et des catastrophes.

Assurer la protection civile, la coordination des activités de secours d'urgence, la réduction des risques et des catastrophes et la gestion des aides en cas de cataclysmes.

III- Analyse des risques de corruption au sein du ministère

A/ En 2019, avec l'appui de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), une analyse des risques de corruption dans le secteur de la décentralisation a été déjà élaborée, suivie d'une formulation des mesures préventives par toutes les entités et structures publiques du Ministère à l'époque.

Au vu des résultats de ces études, 5 grands processus à risque identifiés sont à retenir dont :

- Processus de transfert vers les CTD ;
- Financement des investissements par le MID au bénéfice des CTD ;
- Gestion des documents administratifs à valeur fiduciaire ;
- Activités du MID en relation avec les CTD (FIB, rôle des Chefs d'arrondissement administratif) ;
- Services communaux à destination des usagers.

Une partie des risques de corruption détectés lors de cette étude ont déjà fait l'objet d'actions correctives, soit par des mesures à court terme et déjà mises en œuvre, soit par des mesures à moyen ou long terme liées à la mise en œuvre de la LPDE.

Les 5 activités étudiées auparavant présentent toujours les mêmes niveaux de risque et/ou s'il n'existe pas éventuellement d'autres niches de corruption qui devraient être traitées en parallèle.

1.1. Processus de transfert vers les CTD

Cette activité consiste à octroyer les budgets qui sont dus aux CTD et concerne le Fonds de Développement Local pour les investissements, et la Direction du Concours Financier de l'Etat, pour le budget de fonctionnement.

Les problèmes relatifs au processus de transfert vers les CTD se situent à plusieurs niveaux : l'éligibilité des Communes, la détermination du montant accordé ainsi que le délai de traitement pour la disponibilité des fonds prévus auprès des bénéficiaires.

1.1.1. Sur l'éligibilité des Communes

L'éligibilité des Communes dépend de la qualité des documents à fournir : compte administratif, budget primitif et le document de projet d'investissement validés et de sa présentation dans le délai exigé.

a. Risques répertoriés :

- Au niveau des Représentants de l'Etat : favoritisme, Trafic d'influence, corruption active et passive pour valider des documents incomplets et/ou présentés en retard ;

- Au niveau de la DCFE et du FDL : favoritisme, Trafic d'influence, corruption active et passive, cadeau illicite pour faire passer et accepter l'éligibilité des documents incomplets et/ou présentés en retard.
- b. Causes : Monopole de prise de décision, absence de transparence.

1.1.2. Sur le montant accordé :

La détermination du montant alloué aux Communes pour :

- Le budget de fonctionnement : fixé par le texte réglementaire
- Le budget de fonctionnement complémentaire : fixé en fonction du nombre de la population
- Le budget d'investissement : fixé en fonction du document de projet fourni.

a. Risques répertoriés : trafic d'influence dans la fixation du montant accordé, ainsi que pour faire accepter des dossiers incomplets ou hors délai.

b. Causes : négligences, insuffisance de contrôle, procédure lourde, délai de réalisation court.

1.1.3. Sur le délai de disponibilité des fonds :

Le problème du délai de paiement relève du traitement des dossiers au niveau du MID et/ou de la mise à disposition des fonds par le Ministère de l'Economie et des Finances.

a. Risques répertoriés : favoritisme, corruption active/passive, trafic d'influence pour faire accélérer la mise à disposition des fonds.

b. Causes : délai de validation long, inexistence de manuel de procédure, indisponibilité des fonds.

1.2. Financement des investissements par le MID au bénéfice des CTD :

Ce financement, octroyé par le FDL, est accordé pour la réalisation des infrastructures conformément aux besoins des CTD.

Les risques répertoriés se trouvent au niveau de l'acceptation des dossiers de demande de financement des investissements, dans la procédure de passation de marché et de sa réalisation technique.

1.2.1. Sur l'éligibilité des Communes

L'éligibilité des Communes dépend de la qualité des documents fournis, compte administratif, budget, projet d'investissement validés et de sa présentation dans les délais exigés.

a. Risques répertoriés : trafic d'influence pour faire passer et accepter l'éligibilité des documents incomplets et/ou présentés en retard.

b. Causes : faiblesse de procédure, pression politique.

1.2.2. Sur la procédure de passation des marchés

La procédure concerne le Maire, l'UGPM, CAO et les responsables techniques.

a. Risques répertoriés :

- ✓ Pour l'attribution du marché :
 - Délit d'initié en cadrant le marché à la spécificité du prestataire ;
 - Conflit d'intérêt ;
 - Favoritisme ;
 - Corruption active/passive.

b. Causes :

- Procédure lourde ;
- Méconnaissance de procédure entraînant des fautes qualifiées de corruption ;
- Insuffisance de soumissionnaires ;
- Respect des us et coutumes.

1.2.3. Sur la réalisation technique et le suivi des marchés

La procédure concerne le Maire, les responsables techniques, TC, CR, CC, FDL.

a. Risques répertoriés :

- ✓ Achat et approvisionnement en matériaux : favoritisme par rapport aux fournisseurs ;
- ✓ Suivi et contrôle des travaux : collusion, favoritisme, trafic d'influence pour faire passer des réalisations non conformes au cahier des charges ;
- ✓ Réception des travaux : collusion, trafic d'influence pour accepter des réalisations non conformes au cahier des charges ;
- ✓ Procédure de paiement du marché : collusion, trafic d'influence pour accélérer le paiement et des détournements de deniers publics par les paiements des marchés non conformes et/ou fictifs.

b. Causes :

- ✓ Insuffisance suivi, contrôle et surveillance ;
- ✓ Suivi, contrôle et surveillance non effectif ;
- ✓ Insuffisance de capacité technique du personnel de CTD en charge des suivis ;
- ✓ Non-respect des termes du contrat ;
- ✓ Non maitrise de la procédure de paiement.

1.3. Gestion des documents administratifs à valeur fiduciaire :

Le problème de la gestion des documents administratifs à valeur fiduciaire concerne d'une part leur indisponibilité au niveau des utilisateurs finaux, et d'autre part leur traçabilité.

2.3.1. L'insuffisance des documents par rapport aux besoins des utilisateurs :

a. Risques répertoriés :

- ✓ Manœuvre frauduleuse pour se procurer des documents, concussions par les ventes de documents à un prix élevé par rapport à leur valeur initiale, abus de fonction ;
- ✓ Réalisation des actes sans les documents exigés (exemple : recouvrement sans quittance...), détournement, concussion
- ✓ Création et mise en circulation de documents non officiels (photocopie de ticket de marche...),
- ✓ Concussion, détournement, faux et usage de faux, abus de fonction

b. Causes :

- ✓ Insuffisance de la quantité éditée par l'Imprimerie Nationale ;
- ✓ Problème d'acheminement jusqu'aux utilisateurs finaux créant des suppléments de dépenses par les responsables.

2.3.2. Gestion et traçabilité des documents :

Indispensable pour localiser les lieux d'affectation et les utilisateurs afin d'éviter toute utilisation abusive.

a. Risques répertoriés :

- ✓ Abus de fonction, trafic d'influence, corruption active/passive ;
- ✓ Faux et usage de faux ;
- ✓ Utilisation frauduleuse des documents ;
- ✓ Utilisation de documents falsifiés : ex : blanchiment de bovidés volés.

b. Causes :

- ✓ Insuffisance de l'offre par rapport à la demande ;
- ✓ Difficulté dans l'approvisionnement (éloignement) ;
- ✓ Mauvaise gestion de la comptabilité matière des valeurs fiduciaires.

1.4. Activités du MID en relation avec les CTD (rôle des CAA) :

Les activités étudiées dans le cadre du rôle des Chefs d'Administration Administratives sont :

2.4.1. Processus de contrôle de légalité :

a. Risques répertoriés :

Approbation (en complicité avec les responsables des CTD, le CAA et le Chef district) des documents non conformes, abus de fonction, favoritisme, trafic d'influence.

b. Causes :

- ✓ Lenteur de traitement des dossiers ;
- ✓ Non maîtrise BP ;
- ✓ Manque d'appui des RE ;

- ✓ Retard sur l'envoi des actes venant des Communes ;
- ✓ Manque de RH au niveau District ;
- ✓ Manque de compétences/qualifications des agents de contrôle ;
- ✓ Insuffisance de la vulgarisation des textes ;
- ✓ Insuffisance de connaissance de la LCC ;
- ✓ Préférence des CTD vis-à-vis des agents de contrôle.

2.4.2. Gestion de fiches individuelles de bovidés (FIB) :

a. Risques répertoriés :

Emission et validation de documents falsifiés, pour inscrire des bovidés non conformes et/ou d'origine douteuse : abus de fonction, collusion, usage de faux.

b. Causes :

- ✓ Problème au niveau du recensement des bovidés ;
- ✓ Textes non à jour sur la gestion des valeurs fiduciaires : contrôle et traçabilité ;
- ✓ Manque de contrôle au niveau de la gestion des valeurs fiduciaires ;
- ✓ Absence de texte sur les indemnités du comité de recensement ;
- ✓ Méconnaissance de la distinction entre CAA et Commune (ou Maire) ;
- ✓ Insuffisance de Qualification des CAA.

2.4.3. Délivrance et authentification d'actes et documents :

a. Risques répertoriés :

- ✓ Authentification de faux documents qui par la suite vont servir à des actes de fraude → Abus de fonction, collusion, usage de faux, abus de confiance ;
- ✓ Perception par le CAA de sommes indues et sans pièces justificatives au détriment des usagers pour l'authentification de document : (ex : Pourcentage sur les ventes de terrain) : Concussion, Abus de fonction, abus de confiance.

b. Causes :

- ✓ Tarif des services auprès du CAA non fixés et non affichés ;
- ✓ Méconnaissance des attributions du CAA ;
- ✓ Inexistence des textes sur les activités du CAA ;
- ✓ Manque de qualification des CAA en la matière ;
- ✓ Manque de moyens.

2.4.4. Perception des recettes partagées :

Concerne les recettes partagées entre région/communes impliquant Gouverneurs, Maires, Comptables, Régisseurs.

a. Risques répertoriés :

Non reversement des parts respectifs des CTD (Région ou Commune) :
détournement des recettes, abus de fonction,

b. Causes :

- ✓ Manque de contrôle par rapport à la double imposition (Commune et Région) ;
- ✓ Insuffisance de personnel : régisseur
- ✓ Manque de coordination dans les recouvrements des recettes entre la Commune et Région.

2.5. Services communaux à destination des usagers :

2.5.1. Gestion du patrimoine de la Commune :

Concerne les MID, MATSF et les CTD en tant qu'organes exécutifs.

a. Risques répertoriés :

- ✓ Gestion des biens meubles et immeubles : détournement de deniers publics, abus de fonction ;
- ✓ Affectation des terrains et immeubles : détournement de deniers publics, abus de fonction.

b. Causes :

- ✓ Absence de recensement / inventaire ;
- ✓ Méconnaissance des procédures ;
- ✓ Non-respect des normes admises en matière de gestion de patrimoine et matériels ;
- ✓ Mauvaise gestion des archives ;
- ✓ Absence de contrôle.

2.5.2. Mobilisation des recettes :

Concerne les TC, régisseurs, percepteurs (CTD, MID, MEF).

a. Risques répertoriés :

- ✓ Fraude dans le recensement des contribuables : abus de fonction, trafic d'influence, favoritisme, franchise illégale ;
- ✓ Modalité de calcul des taxes à payer : abus de fonction, Concussion, favoritisme, franchise illégale ;
- ✓ Recouvrement : concussion, détournement de deniers publics.

b. Causes :

- ✓ Méconnaissance des procédures ;
- ✓ Recensement pas tenue à jour ;
- ✓ Incivisme des usagers.

2.5.3. Gestion financière :

Concerne les maires en tant qu'ordonnateur, TC, Trésor public.

a. Risques répertoriés :

- ✓ Encaissement sans reçu ou reçu falsifié ne correspondant pas à la somme réellement encaissée : détournement de deniers publics, usage de faux
- ✓ Décaissement sur base de faux documents : usage de faux, Détournement de deniers publics.

b. Causes :

- ✓ Méconnaissance des procédures ;
- ✓ Lourdeur des procédures ;
- ✓ Problème de relations institutionnelles (conseillers, maire, chef district).

2.5.4. Gestion des ressources humaines :

a. Risques répertoriés :

- ✓ Recrutement sans procédure précise, favorisant les connaissances et/ou membre de la famille : trafic d'influence, népotisme, collusion ;
- ✓ Gestion de carrière : trafic d'influence, népotisme, collusion.

b. Causes :

- ✓ Chômage,
- ✓ Appât du gain facile,
- ✓ Insuffisance de connaissance de la notion de conflit d'intérêt,
- ✓ Procédure non standardisée, insuffisance de contrôle,
- ✓ Statut de personnel des collectivités non réglementé, ...

2.5.5. Etat civil :

a. Risques répertoriés :

Les risques relevés concernant le traitement de l'Etat Civil se situent sur deux points :

- ✓ Le délai de traitement des dossiers : corruption active/passive pour accélérer le traitement des dossiers. Concussion, favoritisme ;
- ✓ Délivrance de faux documents : le personnel en charge du traitement des actes d'état civil produit des faux documents : faux et usage de faux, corruption active/passive.

b. Causes :

- ✓ Délai de traitement des dossiers long ;
- ✓ Eloignement des bureaux des communes ;

- ✓ Non-respect des procédures et cadres juridiques ;
- ✓ Insuffisance de compétence de secrétaire d'état civil.

2.5.6. Gestion des marchés :

Concerne les percepteurs, régisseurs, lehiben'ny Tsena (CTD, MEF).

a. Risques répertoriés :

- Attribution des places : favoritisme, trafic d'influence, corruption active/passive, collusion ;
- Perception de droits de marché : réalisation d'encaissement sans reçus ou avec des reçus non officiels (photocopie des reçus originaux...), concussion, corruption active/passive, détournement.

b. Causes :

- Indisponibilité d'information fiable ;
- Culture favorable à la corruption ;
- Manque / faiblesse de contrôle ;
- Problème d'approvisionnement en ticket de marché (imprimerie nationale).

2.5.7. Application des règlements d'urbanisation :

Concerne les MATSF, MID, CTD organe exécutif.

a. Risques répertoriés :

- Délivrance de permis de construire : trafic d'influence, corruption active/passive, abus de fonction, concussion ;
- Gestion, attribution de terrains communaux : trafic d'influence, abus de pouvoir, délit d'initié, détournement de deniers publics.

b. Causes :

- Méconnaissance des procédures ;
- Lourdeur des procédures ;
- Manque d'information ;
- Manque de compétence.

2.5.8. Gestion foncière décentralisée :

Concerne les MATSF, CTD, MID (Maire, conseillers communaux, BIF).

a. Risques répertoriés :

- Traitement des demandes : corruption active/passive, usage de faux, délit d'initié, trafic d'influence ;
- Reconnaissance locale : trafic d'influence, usage de faux, corruption

active/passive, délit d'initié ;

- Traitement de certificat foncier : corruption active/passive, usage de faux, trafic d'influence ;
- Archivage et gestion des documents fonciers : usage de faux, délit d'initié, trafic d'influence.

b. Causes :

- Cadre juridique flou ;
- Insuffisance de compétences ;
- Difficulté de collecte d'informations.

2.5.9. Gestion technique :

Concerne les ministères sectoriels et les CTD (Maire, STD, ADL, Service technique, Conseillers communaux, SLC).

a. Risques répertoriés :

- Adduction d'eau : corruption active/passive, abus de fonction, favoritisme, détournement ;
- Collecte de redevance de borne fontaine : détournement ;
- Délivrance de licences de transport : abus de pouvoir, trafic d'influence, Corruption active/passive.

b. Causes :

- Méconnaissance des procédures et du cadre juridique (service EAH / transport) ;
- Procédures complexes ;
- Manque de transparence ;
- Insuffisance de compétences techniques spécifiques.

B/ En 2021, la Direction Territoriale du BIANCO Toliara a élaboré une synthèse du rapport d'analyse des risques de corruption dans le processus de délivrance de FIB à Madagascar.

Des mesures anti-corruption ont été proposées en se référant à la sévérité des risques de corruption dans la gestion administrative des bovins.

Ces recommandations sont traduites en plan d'action dans la PILCC notamment la prise de conscience et de responsabilité Etatique de chaque acteur et à tous les niveaux afin de redresser la situation alarmante en termes d'abus d'autorité et corruption de toutes ses formes. La mise en œuvre des recommandations émises lors de cette cartographie des risques contribuera à ralentir la recrudescence des vols et blanchiments des bovins.

C / En 2022, et dans le même ordre d'idée, une analyse de risques de corruption relatifs au processus de délivrance de la CNI est réalisée par la Préfecture de Toamasina et le District de Toamasina II en collaboration avec la Direction Territoriale du BIANCO Toamasina afin d'offrir des services transparents et satisfaisants aux usagers. Il a été révélé que plusieurs failles sur les procédures de délivrance de CNI favorisent les opportunités de risques de corruption en partant de la possibilité des demandes de somme indue aux bénéficiaires jusqu'à la priorisation des demandes les plus urgentes même si celles-ci conduisent à la délivrance de fausses CNI.

Pour y remédier, il conviendrait de mettre en place un nouveau dispositif afin d'offrir des services de qualité et de lutter contre la corruption. Le recours à la digitalisation des procédures administratives et l'augmentation de l'effectif du personnel administratif sont parmi les recommandations de cette analyse pour simplifier et suivre les procédures de délivrance de la CNI et de limiter voire éliminer toutes les opportunités de risques de corruption relatives au processus de délivrance de la CNI.

D/ Actuellement, la corruption liée à l'identité représente aussi une menace importante du fait qu'elle peut compromettre la sécurité et la confidentialité des informations personnelles. Les individus corrompus pourraient détourner des données d'identité pour commettre des fraudes, des vols d'identité ou d'autres crimes.

De plus, la corruption peut également influencer les processus de vérification et d'authentification des identités, compromettant ainsi la fiabilité des systèmes et des institutions.

Des risques ont été identifiés entre autres :

- Fraude documentaire : les documents officiels comme les cartes Nationales d'Identité (CNI), les permis de conduire sont des cibles fréquentes pour la falsification et fraudes ;
- Fausse et usurpation d'identité : les informations personnelles peuvent être utilisés de manière frauduleuse afin de bénéficier un droit à la succession et à la propriété ;
- Identités multiples.

La lutte contre la corruption liée à l'identité nécessite une approche holistique impliquant à la fois des mesures préventives et répressives pour garantir la protection des informations personnelles et la confiance dans les processus d'identification.

E/ Enfin, dans le cadre de la prévention de la corruption, la SADC a fait une étude sur l'intégration de la lutte contre la corruption dans la préparation et la gestion des catastrophes, ainsi que les réponses aux pandémies dans les Etats membres.

En fait, sans garanties d'intégrité et de transparence adéquates, les processus **d'urgence** sont très susceptibles d'être abusés. Les règles existantes en matière de passation de marchés et les processus de surveillance, sont souvent contournées ou suspendues pour accélérer les dépenses et la fourniture de biens et de services afin de sauver des vies et des moyens de subsistance (FMI, 2022).

Il faut donc trouver des moyens de maintenir les mesures de prévention de la corruption dans le cadre des normes pertinentes en matière de lutte contre la corruption, d'intégrité, d'approvisionnement et de concurrence, même pendant les catastrophes et les pandémies. Cela suggère la nécessité d'identifier et de traiter tous les risques de corruption afin de protéger la confiance dans les institutions publiques et les entreprises, et de renforcer la confiance du public dans la capacité des gouvernements à mobiliser une réponse efficace à la crise.

Les grandes lignes directrices fournies dans ce rapport affirment à ce que les pays membres soient mieux préparés à minimiser la corruption lors de futures catastrophes et pandémies.

A l'issue de l'actualisation de l'analyse des risques de corruption effectuée,

Les **principales infractions de corruption identifiées** sont :

- L'abus de fonction,
- Le trafic d'influence,
- Le favoritisme,
- La corruption passive et active,
- Le détournement de deniers publics,
- La concussion,
- Le conflit d'intérêts.

Les **principales causes de corruption** identifiées sont :

- ✓ L'impatience des usagers
- ✓ La prise d'acte prohibé
- ✓ Laisser-aller généralisé
- ✓ Lourdeurs administratives
- ✓ Le manque de transparence et de traçabilité,
- ✓ La mauvaise répartition des ressources et insuffisance de moyens financiers et matériels,
- ✓ L'indisponibilité des documents à valeur fiduciaire auprès de l'Imprimerie Nationale,
- ✓ L'absence de standards de services,
- ✓ L'insuffisance de contrôle.

Au niveau des agents de l'Administration, il a été relevé les causes profondes suivantes :

- L'appât du gain facile ;
- L'absence de motivation et formation adéquate ;
- Le manque d'intégrité.

D'une manière générale, les risques identifiés n'ont pas de décalages majeurs avec ceux identifiés en 2019.

Les risques de corruption ont pour principales causes les défaillances du système en place, une mauvaise gouvernance, notamment sur le manque de transparence, de traçabilité et de la redevabilité des décideurs et responsables à différents niveaux de l'Administration, et des opportunités laissées aux agents et/élus de succomber à la tentation du gain facile.

Les **mesures à adopter** sont donc orientées sur :

- ↳ Amélioration de la gouvernance ;
- ↳ La mise en place des standards de service ;
- ↳ Le renforcement de capacités des agents publics et des mesures de contrôles ;
- ↳ La coordination et l'amélioration de la Gouvernance avec les autres Ministères ;
- ↳ La mise en place et la vulgarisation de textes usuels et de manuels d'opération ou de procédure ;
- ↳ Opérationnalisation de la structure interne de Lutte Contre la Corruption du Ministère ;
- ↳ La mise en place des ilots d'intégrité dans un secteur à risque.

LA POLITIQUE INTERNE

DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Sans une mise à contribution des parties prenantes et du public à travers des efforts de conscientisation et d'éducation, de prévention et de répression par l'intermédiaire de la détection et la dénonciation, tout effort de Lutte Contre la Corruption peut s'avérer vain. D'où l'approche justifiée de la mise en place des politiques sectorielles et les dispositifs internes de Lutte Contre la Corruption.

Auparavant, les dispositifs internes de Lutte Contre la Corruption consistaient en la mise en place de boîtes à doléances, d'affichage indiquant l'interdiction des pratiques de la corruption, de l'affichage des coûts et des délais de traitement conformément à la mise en place des standards de service au niveau des Ministères et Administrations publiques.

Mais pour une réelle effectivité de la Lutte Contre la Corruption, la PILCC consiste à associer ces mesures avec des actions de fond visant à identifier les risques, les causes et les facteurs aggravants de la corruption, de prendre des mesures de mitigation de ces risques afin de réparer les défaillances du système et d'éradiquer la pratique des actions de corruption dans les secteurs et les systèmes existants.

La définition d'une politique interne de lutte anti-corruption (PILCC) dans chaque Ministère est une obligation inhérente prévue par la loi. La PILCC a pour objet de planifier les activités spécifiques de lutte contre la corruption en fonction des risques spécifiques aux activités du Ministère dont :

- La corruption électorale ;
- Réforme de l'Etat civil (enrôlement biométrique) ;
- Gestion administrative des bovidés ;
- Gestion administrative des armes ;
- L'amélioration des services offerts par les officiers publics, Chef d'arrondissements, Chef Fokontany ;
- Les abus contre le Dina ;
- Gestion optimale des Ressources Humaines ;
- Le contrôle de légalité des actes et budgets des collectivités territoriales décentralisées ;
- Mise en place des structures locales de concertation ;
- Les services offerts dans les CTD : gestion des marchés, règlement d'urbanisation, gestion foncière, service technique (eau, transport, éducation...), légalisation et authentification des actes administratifs ;
- Gestion financière et patrimoine des CTD ;
- Suivi des subventions d'investissements.

La Politique Sectorielle Interne de Lutte Contre la Corruption au niveau du Ministère, adopte **le modèle PRECIS** comprenant les 3 principaux axes stratégiques de la LCC que sont la **PREVENTION, l'EDUCATION et l'APPLICATION DE LA LOI** dont la réussite est conditionnée par les **CONDITIONS** et les **INCITATIONS**.

A. CADRE GENERAL

A.1. La Direction de la Cellule Anti-Corruption

Suivant le décret n° 2025 --1139 du 04 novembre 2025 fixant les attributions du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation ainsi que l'organisation générale de son Ministère, la Direction de la cellule fait partie des services rattachés au Ministre.

Elle comprend :

- Le Service de l'Education et Prévention ;
- Le Service de la détection et de l'analyse des risques de corruption.

Sous la supervision du Ministre, La Direction de la Cellule Anti-Corruption (DCAC) joue un rôle crucial dans la formulation des instructions et des recommandations pour la mise en œuvre de la PILCC à tous les niveaux.

Les préfets ou leurs secrétaires généraux et les chefs districts assistés de leurs adjoints doivent assurer la conduite de la mise en œuvre de la PILCC dans le cadre de leurs tâches et attributions quotidiennes.

Ces structures excentriques et les structures locales de concertation sont d'offices membres de la structure anti-corruption au niveau du Ministère. Ils sont appelés à exploiter, transmettre et recouper les renseignements relatifs à la corruption.

A.2. MISSIONS DE LA DIRECTION DE LA CELLULE ANTI-CORRUPTION

- Définir, mettre en œuvre, coordonner, suivre-évaluer la PILCC ;
- Garantir la fluidité de l'information sur la conduite des activités de lutte contre la corruption ;
- Assurer l'appui à la vulgarisation de textes en vigueur et l'appropriation par le personnel ;
- Assurer le contrôle interne pour la mise en œuvre des recommandations ;
- Développer des mécanismes de gestion de plainte, d'alerte et de veille informationnelle ;
- Mobiliser les assujettis légaux à la Déclaration de patrimoine.

B. LES AXES STRATEGIQUES DE LA PILCC DU MID

Le défi à travers la PILCC du MID est d'améliorer la Gouvernance des services publics relevant du Ministère et des collectivités territoriales décentralisées d'une part et de rétablir la confiance et le contrôle des citoyens en améliorant la qualité des prestations d'autre part.

-  Axe stratégique 1 : **EDUCATION**
-  Axe stratégique 2 : **PREVENTION**
-  Axe stratégique 3 : **APPLICATION DE LA LOI**
-  Axe stratégique 4 : **CONDITIONS ET INCITATIONS**

B.1. AXE STRATEGIQUE 1 : EDUCATION

L'objectif principal de l'EDUCATION, un des piliers de la réussite de la mise en œuvre de la PILCC est la sensibilisation de tous les acteurs sur l'intégrité, la conscientisation et le changement de comportement face à la corruption.

- Axe stratégique 1 : **Education**

- ✓ AS1 - Activité 1 : Mobiliser tout le personnel du Ministère sur la Lutte Contre la Corruption : Code de conduite, code de déontologie, typologie de corruption ;
- ✓ AS1 - Activité 2 : Promouvoir l'éducation citoyenne et électorale (corruption électorale et financement des partis politiques) ;
- ✓ AS1- activité 3 : Mobiliser les usagers à la Lutte Contre la Corruption, et les informer sur les avancées de la mise en œuvre de la PILCC.

B.2. AXE STRATEGIQUE 2 : PREVENTION

Le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation a initié la mise en place de sa PILCC en 2019. A l'issue de la cartographie des pratiques de corruption établie à cette époque, des mesures correctives et préventives ont été préconisées et mises en œuvre.

Dans une logique de continuité de cette démarche, les activités de PREVENTION viseront à renforcer les dispositifs anti-corruption, garants de l'effectivité de la Lutte Contre la Corruption au sein du Ministère

Axe stratégique 2 : PREVENTION

- ✓ **AS2 – Activité 1 :** Renforcer la Direction de la Cellule Anti – Corruption (*Moyens matériels, techniques, financiers, humains*)
- ✓ **AS2 - Activité 2 :** Elaborer / Mettre à jour les guides de procédures et manuels d'opérations (*Manuel de procédures sur le Traitement de l'Etat Civil, FIB ...*)
- ✓ **AS2 - Activité 3 :** Appuyer les projets de digitalisation des services publics relevant du Ministère.
- ✓ **AS2 - Activité 4 :** Mettre en place / Renforcer les standards de service au niveau central, dans tous les services excentriques du Ministère et collectivités territoriales décentralisées.
- ✓ **AS2 - Activité 5 :** Mettre en place / Opérationnaliser les mécanismes de gestion de plainte et boîtes de doléances
- ✓ **AS2 – Activité 6 :** Renforcer la transparence dans la gestion des services dans les Arrondissements administratifs, officiers publics, commune et Fokontany.
- ✓ **AS2 – Activité 7 :** Organiser les séances de renforcement de capacités des agents publics auprès de l'Administration centrale et territoriale sur les thèmes ayant des risques élevés de corruption (*textes sur FIB, Rôles et attributions des Maires et CAA / Délivrance d'actes, tarifs, ...*)
- ✓ **AS2- Activités 8 :** harmoniser et mettre en place les STAC au niveau territoriales et collectivités territoriales décentralisées. (*abus contre les Dina, suivi des subventions d'investissements...*)
- ✓ **AS2-activités 9 :** Renforcer les systèmes de contrôle et redevabilité des CTD notamment l'effectivité des contrôles de légalité

B.3. AXE STRATEGIQUE 3 : **APPLICATION DE LA LOI**

L'application de la loi inclut toutes les actions de répression des faits de corruption en vue de décourager les mauvaises pratiques.

Axe stratégique 3 : **APPLICATION DE LA LOI**

- ✓ **AS3 - Activité 1 :** Concevoir et opérationnaliser des mécanismes internes de détection des faits de corruption : un système de contrôle interne, un mécanisme de sanctions disciplinaires, en coordination avec la Direction de Ressources Humaines et la Direction de l'Inspection et de l'Audit de l'Administration du Territoire ;
- ✓ **AS3 - Activité 2 :** Mettre en place un mécanisme de gestion et collecte des données sur les conflits d'intérêts, et de transmission des déclarations de patrimoine aux instances dédiées (HCC, BIANCO) : base de données interne, mesures de détection, de transmission des informations, de déclarations et de gestion en interne des conflits d'intérêts ;
- ✓ **AS3 - Activité 3 :** Renforcer la collaboration avec les entités judiciaires de répression de la corruption (BIANCO, PAC, SAMIFIN, ARAI, Police Judiciaire, Tribunaux, ...) par la mise en place de dispositif d'échange et de transmission d'informations (mécanisme de saisine, canal d'échanges d'informations spontanées ou à la demande).

AXE STRATEGIQUE 4 : CONDITIONS ET INCITATIONS

La **volonté politique des dirigeants** d'une part, **l'engagement effectif et sans faille de l'Administration** d'autre part, sont les conditions principales de la réussite de la mise en œuvre de la PILCC du MID.

A cela s'ajoutent d'autres paramètres non négligeables, notamment :

- ✓ La prise de mesures correctives pour améliorer la Gouvernance et éviter à ce que certaines défaillances ne viennent exacerber les risques de corruption identifiés auprès du Ministère.

A titre d'exemple, le problème posé par :

- L'indisponibilité des imprimés et des documents à valeur fiduciaire auprès de l'Imprimerie Nationale,
- L'éloignement géographique de certaines collectivités et circonscription administrative par rapport à l'Imprimerie Nationale ;
- ✓ Redynamisation et mobilisation des Représentant de l'Etat dans leur rôle d'appui-conseil des organes des Collectivités Territoriales Décentralisées (le contrôle de légalité des actes des CTD et l'opérationnalisation des structures locales de concertation comme dispositif anti-corruption, ...) ;
- ✓ Amélioration des relations institutionnelles (entités ministérielles : MEF, Justice, Santé, Gendarmerie, Elevage...) pour la compréhension commune des procédures sur les thèmes ayant des risques élevés de corruption ;
- ✓ Intégration de la lutte contre la corruption dans le curricula de formation : Les agents de l'Etat doivent être professionnels, intègres et être porteurs de valeurs et éthiques ;
- ✓ Clarifier les compétences entre Etat, les STD et les CTD à travers l'adoption de corpus juridique adapté et de la charte de responsabilité ;
- ✓ Implication de tous les acteurs concernés au processus de Réforme de l'état civil et de l'identité pour assurer la fiabilité et la célérité du projet. (NUI, enrôlement biométrique...) ;
- ✓ Développer des îlots d'intégrité sur l'éthique, transparence et la responsabilité au sein des administrations publiques
- ✓ L'instauration des sanctions positives aux agents méritants (lettre de félicitation, bonification d'ancienneté, primes, distinctions honorifiques)

C- SUIVI-EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PILCC

La Direction de la Cellule Anti-Corruption est la plus indiquée pour jouer un rôle central dans ce processus de pilotage conformément à ses attributions au sein du Ministère de l'Intérieur.

Il s'agit de :

- Disposer toutes les informations sur la mise en œuvre des activités de Lutte Contre la Corruption au niveau des Administrations centrales et les services excentriques
- Transmettre les instructions et mesures correctives émanant du Ministère de l'Intérieur, sur des informations liées aux activités de LCC en se référant au plan d'actions et de suivi-évaluation (ci-dessous).

PLAN D' ACTIONS DE LA PILCC

Les activités préconisées, accompagnées des indicateurs de réalisation, des responsables, du calendrier, du degré de priorité, de mise en œuvre sont présentés dans la partie ci-après.

PLAN D'ACTIONS DCAC MININTER : 2025 - 2030

LOGIQUE D'INTERVENTION		INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLE	Responsables		Priorité	Objectif 2025	Objectif 2026	Objectif 2027	Objectif 2028	Objectif 2029	Remarque 2026
Axe stratégique 1 : L'EDUCATION											
Objectif stratégique 1.1	Mobiliser tout le personnel du Ministère sur la LCC et la mise en œuvre de la PILCC	Taux de couverture de la mobilisation du personnel au niveau central et excentrique			P2						
Résultat 1.1.	Le Code de conduite et de Déontologie / Charte d'intégrité sont appropriés par tous les agents	% du personnel s'appropriant le code de conduite					25	25	25	25	
	Former le personnel de la DCAC						x				Mois de Mai (date à fixer)
	Former le personnel en matière de LCC						x	x	x	x	
Activité 1.1	Séances de sensibilisation et d'appropriation du Code de déontologie et charte d'intégrité par tous les agents	Séances réalisées	DCAC FOP SAC				x	x	x	x	Juillet
	Elaboration et vulgarisation de code de conduite des Maires										3 eme trim
	Elaboration et vulgarisation d'une charte d'intégrité							x			
	Mise en place d'un ilot d'intégrité										Commune Carion
Objectif stratégique 1.2	Promouvoir l'éducation citoyenne et électorale	Taux de couverture de la mobilisation des citoyens et parties politiques			P2						
Résultat 1.2.1	Les entités politiques et citoyens sont sensibilisés sur la corruption électorale	% des dénonciations réduits					25%	25%	25%	25%	
Activité 1.2.1.1	Appui à l'élaboration des textes sur la corruption électorale (mis à jour)	Texte sur les élections élaboré	DLPAP DCAC						x	x	
Activité 1.2.1.2	Organiser une séance des partages sur les textes électoraux existants avec les parties politiques, sociétés civiles (textes...)	4 séances régionales réalisées	DLPAP/CENI DCAC /SAC				x	x	x	x	

Objectif stratégique 1.3	Mobiliser les usagers sur la Lutte Contre la Corruption	Taux de couverture de la mobilisation des usagers sur tout le territoire national			P2						
Résultat 1.3.1.	Les usagers sont mobilisés au refus de la corruption	Réduction du taux de dénonciations des cas de corruption au niveau du MID, service excentrique, CTD.									
Activité 1.3.1.1.	Edition et vulgarisation d'une affiche de mobilisation - Maquette renouvelée/an durant 5 ans	5 affiches éditées et vulgarisées sur le territoire national	DCAC + Prestataire				x	x	x	x	
Activité 1.3.2.2.	Conception / Production / Diffusion d'un documentaire /an durant 5 ans :	1 support d'information (documentaire TV) produit et diffusé tous les ans durant 5 ans	DCAC + Prestataire				x	x	x	x	FIB/ AIK
	Conception, production, diffusion d'un documentaire sur les rôles des intervenants en matière de la gestion administrative des bovins et attribution des NUI ...	2 films documentaires	DAGOSP DCAC CNECI/prodigi			x					Sous - activité
	Participation aux événements LCC						x	x	x	x	

PLAN D'ACTIONS DCAC MININTER : 2025 - 2030

LOGIQUE D'INTERVENTION		INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLE	Responsables		Priorité	Objectif 2025	Objectif 2026	Objectif 2027	Objectif 2028	Objectif 2029	
	Axe stratégique 1 : PREVENTION										
Objectif stratégique 2.1	Renforcer la Direction de la Cellule anti Corruption du MININTER et structure anti-corruption au niveau territoriale et CTD	Structure interne de lutte contre la corruption opérationnelle			P1						
Résultat 2.1	La cellule est dotée de moyens matériels, humains et financiers	Direction mise en place et équipée pour être opérationnelle					25%	25%	25%	25%	
Activité 2.1.1	Achats matériels de bureau et informatiques	3 bureaux équipés : ordinateurs, imprimante, vidéoprojecteur	MID PTF				x	x	x	x	
	Cocrdination, formation, suivi , évaluation des STACs régionales						x	x	x	x	
	Vulgarisation PILCC						x	x	x	x	
Activité 2.1.3	Mettre en place les structures anti-corruption au niveau territorial pour lutter contre les abus	Instruction élaborée	DCAC/DAJ				x				Région et Communes

Objectif stratégique 2.2	Mettre à jour des guides de procédures et Manuels d'opération	Guides / Manuels disponibles			P3						
Résultat 2.2	Guide de procédure et manuel d'opération élaborés et mis à jour	Guides et Manuels mis à jour ou élaborés								100%	
Activité 2.2.1	Élaboration / Mise à jour des Guides de procédures / Manuels d'opération	MID	MID					X			Thème à déterminer
Activité 2.2.2	Atelier de validation des Guides / Manuels d'opération	Guides et Manuels validés							X		
Activité 2.2.3	Séance de vulgarisation des Guides / Manuels	Guides et Manuels appropriés par les agents							X		
Objectif stratégique 2.3	Appui à la digitalisation des services publics rattachés au Ministère	% des procédures digitalisées				25%	25%	25%	25%		
Résultat 2.3.	Les procédures digitalisées	Nombre de procédures digitalisés									
Activité 2.3.1	Appui à l'élaboration des stratégies d'enrôlement biométrique, permis de conduire, E-fokontany, activités des CTD(état civil, permis de construire...)	Projet appuyé	MID MAIRES			X	X	X	X		
Objectif stratégique 2.4	Mettre en place / Renforcer les standards de service	Standard de service effectif									
Résultat 2.4.1	Standard de service mis en place et fonctionnel	Les dispositifs de lutte contre la corruption sont disséminés auprès des services publics du Ministère et CTD		P1						100%	
Activité 2.4.1.1	Appui à mise en place des matériels d'affichage (plan de masse, port de badge, procédure et service offerts, frais et durée de traitement)	Dispositif anticorruption mis en place	MID DCAC MAIRES		x	x	x	x	x		
Activité 2.4.1.2	Mettre à jour les fiches de procédures au niveau central	Fiches de procédures	DAJ				x				
Activité 2.5.1.1	Opérationnalisation d'un moyen de signalement interne et externe (boîtes à doléances, plateforme en ligne, i-toroka)	Boîtes à doléances et plateforme en ligne installées	DSID DIRCOM		x	x	x	x	x		
Objectif stratégique 2.5	Renforcer la transparence et redevabilité dans la gestion des services dans les District, communes, Arrondissements administratifs et Fokontany.	Mesures diffusées auprès des usagers									

Résultat 2.6.1	Procédures, tarifs et autres informations affichés	Affichage effectif et mis à jour périodiquement			50%				100%		
Activité 2.6.1.1	Communication des informations utiles aux usagers (officiers publics, fokontany)	Tableaux d'affichage opérationnels et textes mis à jour	MID		x	x	x	x	x		
	Contrôle et audit (interne et externe)/ supervision et encadrement					x	x	x	x		Notamment au niveau des fokontany
	Réaliser des cartographies des risques de corruption et mettre en œuvre les recommandations issues de ces analyses					x	x	x	x		FIB , élection, CIN, état civil....
	Sécurisation des processus à risques (recrutement, passation des marchés publics, gestion des biens...)					x	x	x	x		
Objectif stratégique 2.6	Organiser des séances de renforcement de capacité des agents publics auprès de l'administration centrale, territoriale, CTD										
Résultat 2.7.1	les agents publics formés sur les thèmes ayant des risques élevés de corruption	Pourcentage des agents bénéficiant des formations									
Axe stratégique 3 : L'APPLICATION DE LA LOI											
	LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLE	Responsables	Priorité	Objectif 2025	Objectif 2026	Objectif 2027	Objectif 2028	Objectif 2029		
Objectif stratégique 3.2	Mettre en place / Renforcer le mécanisme de collecte et de transmission des Déclarations de Patrimoine aux instances dédiées, et les conflits d'intérêts	Mécanisme opérationnel									
Résultat 3.2	Mesure de gestion effective	Mécanisme effectif									
Activité 3.2.1	Déclarations de patrimoine reçues/transmises	Nombre de déclarations transmises	DCAC	P1	x	x	x	x	x		

ANNEXES

PLAN D'ACTIONS SPECIFIQUES				
REDUCTION DES RISQUES DE CORRUPTION DANS LES SERVICES PUBLICS RATTACHES AUX MID				
RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	LIVRABLES	RESPONSABLES	CHRONOGRAMME DE REALISATION
Les services et les usagers sont protégés des risques de corruption	Mettre en place les dispositifs anti-corruption (affichage des procédures, tarifs, plan de masse.)	Standard de service	DCAC-MININTER	
	Aménager les locaux	Locaux vitrés ou guichet unique	DAF –DIRLOG-PRESTATAIRES	
	Limitier le contact humain (informatisation, ...)	Note de service	DSID	
	Limitier la circulation des dossiers			
	Faire une rotation systématique du personnel dans les services à risque	Décision d'affectation	DRH	
	Supprimer les rabatteurs	Portique et caméras de surveillance	MID	

PLAN D'ACTIONS SPECIFIQUES				
REFORME DE L'ETAT CIVIL ET DE L'IDENTITE				
RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	LIVRABLES	RESPONSABLES	CHRONOGRAMME DE REALISATION
Amélioration des services publics	Standardiser le mode opératoire simple au processus de Réforme de l'état civil et de l'identité pour assurer la fiabilité et la célérité du projet	Guide et support	CNECI DASEC DCAC	2026
	Mise en place d'un système de monitoring à tous les niveaux du processus (décider des ajustements nécessaires, mise en place d'une équipe assurance-qualité.)			
Traitement équitable et efficace des plaintes	Mise en place des mécanismes de gestion de plainte : - créer un centre d'écoute au niveau des Districts ou Arrondissements Administratifs dans le cadre du plateforme e-koragana ; -mettre en place des canaux de plaintes diversifiés (en ligne, téléphonique, sms, ...) ; - informer le public sur l'existence du mécanisme de gestion des plaintes ; - développer des outils de gestion de plainte (registre, formulaire...).	Logigramme de résolution des plaintes	CNECI PRODIGI	2026